

*Politique laitière*

[Français]

**M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on étudie la motion n° 7 et que les trois motions précédentes soient réservées.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Caron) propose que nous procédions maintenant à l'étude de l'avis de motion n° 7 inscrite au nom du député de Compton (M. Tessier) et que les avis de motion n°s 2, 4 et 5 soient reportés du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour reporter les avis de motion n°s 2, 4 et 5 et que la Chambre procède avec l'avis de motion n° 7 inscrite au nom du député de Compton (M. Tessier)?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Du consentement unanime.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que les motions n°s 2, 4 et 5 soient reportées, afin de pouvoir passer à la motion n° 7?

**Des voix:** D'accord.

● (1722)

## MOTIONS

[Français]

## L'AGRICULTURE

## L'OPPORTUNITÉ POUR LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT DE PUBLIER LES QUOTAS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

**M. Claude Tessier (Compton)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité, pour la Commission canadienne du lait, de publier les quotas de mise en marché du lait de tous les producteurs laitiers canadiens.

—Monsieur l'Orateur, la demande qui fait l'objet de la motion d'aujourd'hui à l'effet de publier les quotas de mise en marché de tous les producteurs de lait canadiens avait déjà été faite par le caucus libéral du Québec, elle avait même été déferée à la Chambre par l'actuel secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et député de Beauce (M. Caron). Dans le passé, cette demande s'avérait fondée et il semble qu'elle le soit encore davantage aujourd'hui à la veille particulièrement de ce qui pourrait être la troisième grande guerre du lait.

Évidemment, les conseillers juridiques pourront s'opposer sous prétexte que les revenus des producteurs agricoles ne doivent pas être dévoilés, mais nous demandons dans cette motion d'étudier l'opportunité de publier les quotas de mise en marché, et ce pour tous les producteurs laitiers canadiens et, plus précisément, pour les quatre dernières années laitières, soit les années laitières 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977, 1977-1978. Je suis même prêt à recommander que cette liste des producteurs ne soit disponible que pour les membres du comité permanent de l'agriculture et que ces mêmes membres du comité permanent de l'agriculture aient l'opportunité d'interroger les témoins qu'ils jugeront à propos de façon à faire la lumière et à informer de façon adéquate les producteurs eux-mêmes, les premiers intéressés dans ce dossier.

Résister ou trouver des raisons pour ne pas publier ces quotas, c'est sans doute se faire complice d'un silence qui risque d'être plein d'astuces de toutes sortes pour fausser la politique laitière canadienne. Y a-t-il des raisons de faire une telle demande? Monsieur l'Orateur, notre politique canadienne est sans doute la meilleure au monde et nous pouvons le certifier, nous pouvons le réaffirmer, mais nous ne pouvons accepter que cette politique soit «charriée», car cette politique peut être la meilleure à condition que le prix de soutien puisse garantir un revenu stable aux producteurs et que cette garantie de revenus soit une garantie réelle.

● (1732)

En effet, monsieur le président, en 1967 et 1975, la politique laitière a eu les effets incitatifs qu'on voulait bien lui donner. D'autre part, en 1975-1976, il nous a fallu réaliser qu'une surproduction devenait tout à fait inacceptable. C'est pourquoi, en 1976-1977, le gouvernement fédéral a dû demander aux fédérations de consentir à des coupures draconiennes, de façon à pouvoir ordonner la production canadienne aux besoins canadiens. En 1977-1978, il appert qu'une régularisation devait être complétée. Cependant, il nous faut reconsidérer les instruments et redire clairement que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a comme devoir de déterminer les besoins canadiens et de faire en sorte que la production canadienne soit en ligne directe avec la production canadienne.

La responsabilité du comité de gestion, de son côté, est la suivante, savoir aligner la production avec les besoins canadiens. Dans un tel système, théoriquement le contingentement donne et impose des quotas à chaque producteur. Il s'agit d'un pouvoir et d'un devoir à la production, mais, d'autre part, il devrait s'agir aussi d'une garantie pour le producteur. Au niveau du gouvernement, du Cabinet, du ministre de l'Agriculture, de la Commission canadienne du lait, d'Agriculture Canada et du comité de gestion, le système actuel est non seulement valable, mais c'est l'instrument qu'il nous faut adopter et qu'il nous faut utiliser à bon escient de façon à donner à notre politique les effets qu'on voudrait bien qu'elle donne.

En effet, entre 1967 et 1975, il y a eu augmentation réelle de la production canadienne et, à ce moment-là, la politique atteignait l'objectif suivant: notre production canadienne était davantage en ligne avec la production canadienne de telle sorte que, effectivement, cette incitation et cette absence de dépendance vis-à-vis des marchés étrangers avaient été corrigées puisque c'étaient les raisons qui avaient motivé la mise en vigueur de la politique en 1967. En 1975-1976, alors que le ministre avait clairement établi que les besoins canadiens étaient de 100 millions de 100 livres, nous avons constaté à la fin de l'année laitière que la production avait été effectivement de 112 millions de 100 livres, et qui plus est, nous constatons qu'à ce moment-là, les quotas de production étaient de l'ordre, au début de l'année 1975-1976, de 136 millions. C'est dire que le comité de gestion avait failli à sa tâche d'aligner effectivement les besoins canadiens avec la production canadienne, et seuls des conflits d'intérêt à l'intérieur du comité de gestion lui-même peuvent nous permettre de dire que le comité avait faussé complètement la politique laitière.